

## Jugement d'ouverture

*Bodacc A n°20130028 publié le 08/02/2013*

Annonce n° 1595

Date : 22 janvier 2013

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

RCS : 401 272 778 RCS Dunkerque

Dénomination : H2D LYS

Forme : Société par actions simplifiée

Activité : Autre imprimerie (labeur)

Adresse du siège social :

Zone d'Activité Economique "les Trois Tilleuls" 59850 Nieppe

Complément Jugement :

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 Janvier 2013 désignant administrateur SCP Eric ROUVROY & Gilbert DECLERCQ prise en la personne de Maître Gilbert DECLERCQ 4, rue Gombert - 59000 Lille avec les pouvoirs : d'assister la société débitrice pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Maître Jérôme THEETTEN 58, avenue Guynemer - 59700 Marcq en baroeul . Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la présente publication.

# Imprimerie H2D Lys à Nieppe: la période d'observation prolongée de six mois

**Publié le 10/09/2013**

Par ANNE-CHARLOTTE PANNIER – LA VOIX DU NORD

L'imprimerie H2D Lys à Nieppe, anciennement Helio Lys, qui avait été reprise mi-2011 au groupe Decoster par le groupe H2D, **avait été placée en redressement judiciaire le 17 janvier**. Le tribunal de Dunkerque a décidé en juillet de prolonger, au vu des efforts engagés, cette surveillance. **L'imprimerie a donc jusqu'au 21 janvier pour continuer de faire du bénéfice.**



A droite, Walter Da Rocha, délégué FO, sait que le plus dur reste à faire.

L'imprimerie nieppoise qui avait été rachetée en 2011, avait du mal à joindre les deux bouts : « ***L'entreprise avait été reprise avec des dettes (celles du groupe Decoster) d'environ neuf millions d'euros.*** Aujourd'hui, avec la baisse d'activité qui s'ajoute au poids de la dette, on n'arrive plus à faire face, » expliquait en février Walter Da Rocha, délégué syndical FO (majoritaire).

Alors que le sort de l'entreprise aurait dû être scellé au début de l'été, **le tribunal a octroyé un sursis supplémentaire à l'imprimerie.** « *Le tribunal est venu visiter l'entreprise il y a quelques mois, c'est assez rare* », souligne le délégué, avant de préciser : « *ils ont d'ailleurs félicité les salariés pour tous les efforts fournis pour sauver leur entreprise.* » Les cent vingt-six salariés et la direction, qui n'a pas souhaité s'exprimer dans cet article, vont donc devoir poursuivre leurs efforts. « *Pendant ces six premiers mois qui correspondent à la période creuse de notre activité, notre situation s'est un peu améliorée. Il faut dire que les clients nous ont très bien soutenus, ils nous ont fait confiance, certains ont même augmenté leurs tirages* », souligne le délégué FO. Les mois à venir correspondent à la période haute : « *Ils vont être décisifs, mais pour le moment nous sommes assez confiants* », explique Walter Da Rocha. « *Nous avons beaucoup de boulot.* » Pour preuve, l'entreprise est repassée ce week-end aux « *3x8 de 12* », comprendre que les nuits le week-end qui avaient été supprimées sont de retour.

L'imprimerie a donc jusqu'au 21 janvier pour dégager encore plus de bénéfices. « *Cela nous permettrait de trouver un équilibre pour les premiers mois de l'année.* » Et si tous ces efforts ne suffisaient pas ? Même si FO rappelle que cette option ne serait pas la première : **le groupe Entegos** (courtier en papier et plateforme en édition) présidé par Jean Valli semble toujours « *surveiller de près* » la société nieppoise.